Bobigny le 17 Novembre 2014

REGLEMENT
P.G.A. 2014/2015 SEINE ST DENIS

Tous les articles du présent règlement ont été réfléchis et approuvés par les responsables présents lors de la réunion du collectif départemental. Tout manquement à quelques points que ce soit de ce règlement entraînera, vis à vis des fautifs, des pénalités ou sanctions appropriées à la faute commise ».

Le Championnat Départemental de PGA organisé par le Comité FSGT 93 et ses clubs sont ouverts à tous les clubs et sections affiliés à la FSGT.

Peuvent y participer tous les adhérents des sections Gymnastique, Danse, Gymnastique d'entretien, etc…titulaire d'une licence FSGT en cours de validité.

DEUX FORMULES POUR Y PARTICIPER :

Se produire sous forme de concours ou se produire sous forme de festival, pour les deux formules :

le comité d'organisation exige la présentation de la licence FSGT de la saison en cours avec une photo récente.

Un adhérent ne pourra se produire qu'une fois et pour un groupe (feuille nominative d'inscription) dans le cadre de la manifestation, soit en championnat soit en festival.
Les licences et la liste nominative dactylographiée ou en majuscules seront présentées par ordre alphabétique. Tout manquement placera la production en festival. Licences complètes (timbre licence FSGT, nom du club, photo récente, nom-prénom, sexe et date de naissance du licencié et signature de la licence).

Un responsable par groupe doit être présent lors du 1er et 2ème contrôle.
Pour chaque championnat, la commission départementale désignera les personnes en charge des contrôles de licences. Aucun contrôle ne pourra être effectué sans la présence minimale d'un officiel.
Depuis la saison 2010/2011, les clubs disposent de la possibilité de présenter leur production en une phrase, qui sera lu au micro.

SECURITE

La commission PGA se donne le droit d'interdire ou d'interrompre toute production qui mettrait en danger la sécurité des participants ou de manière générale les règles de sécurité.

LE CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Non qualificatif aux championnats interdépartementaux régionaux et nationaux. Il revêt un caractère compétitif pour lesquels seront attribués (pour les productions classées en championnats) des récompenses aux meilleures prestations.

LE TITRE DE CHAMPION DEPARTEMENTAL

Il sera attribué pour les enfants :

1. Nés (es) en 2009 et après (6 ans et moins) un titre selon la note sur 20 qui sera attribué (les trois premiers seront récompensés)

2. Nés (es) en 2005 et après (0 à 10 ans) si la note est de 50% et +.
3. Nés (es) en 2002 et après (0 à 13 ans) si la note est de 50% et +.
4. Nés (es) en 1997 et après (0 à 18 ans) si la note est de 60% et +.
5. Nés (es) en 1985 et après (0 à 30 ans) si la note est de 65% et +.
6. TC AGES la catégorie d'âge est déterminée par l'année de naissance la plus élevée du groupe, si la note est de 65% et +.
7. Nés avant 1984 + 30 ans devra obligatoirement comporter dans sa totalité des participantes de cette catégorie d'âge exclusivement, si la note est de 65% et +.

Une récompense sera remise à tout premier mais en cas de non - obtention du % nécessaire, la récompense sera différente de celle attribuée aux champions départementaux s'ils sont au minimum 3. Le 2ème et 3ème auront une récompense départementale s'ils ont atteint le %.

Seulement pour le groupe des moins de 6 ans, le placement est autorisé par l'animatrice.

Catégories de Production

Toutes les catégories de production peuvent utiliser des engins originaux ou bien présenter une utilisation originale d'engins existants.

Catégorie 2 : **..Expression Gymnastique.**

Le contenu peut s'appuyer sur :
-La technique gymnique
GAF (Gymnastique Artistique féminine), GAM (Gymnastique Artistique Masculine)
GR (avec ou sans engins qui peuvent être utilisés de façon traditionnelle mais originale pour mieux illustrer l'idée de la production)
Mouvements d'ensemble
-La technique acrobatique
Rondade, Flip, Salto, etc..
Portés
Mains à mains
Pyramides
Elle peut utiliser des engins spécifiques à la gym :
Tremplins
Trampolines
Plinths
Différents agrès de Gymnastique

La motricité Danse, quelle que soit sa forme, ne peut servir que de liaison. Surtout pas en variation.
La scénographie, la gestuelle devront être cohérente avec l'idée et le fil conducteur de la production.

Catégorie 3 : **..Expression Danse..**

La motricité support de la production étant la Danse, différents langages peuvent être mélangés : du classique au modern'jazz, y compris l'inspiration folklorique, la danse de rue, la danse contemporaine et les séquences dansées des comédies musicales.
Les portés étant permis, du moment où ceux-ci sont en cohérence avec l'idée de la production. Le tout lié par une mise en scène, s'appuyant sur un choix musical et un ou plusieurs langages chorégraphiques en accord avec l'idée de la production.

Catégorie 4 : **..Expression sur thème imposé..**

Le thème imposé pour 2015 est «L'univers d'Astérix».

Astérix reste l'une des bandes dessinées les plus lues en France et donc l'une des plus connues ayant même été traduite dans 107 langues.
Gaulois, Romains, Goths, Égyptiens… Sans oublier les Pirates ! Ils sont 178 personnages à faire partie de cet univers, d'Astérix à César, en passant par Obélix, Barbe Rouge, Caius Soutienmordicus ou Keskonrix.
Mais l'univers ne se limite pas à eux. Histoires, géographies, coutumes, personnalités de chacun, festins, bagarres et potion magique… Astérix c'est tout un ensemble, ne l'oubliez pas.
Attention par contre, les « vrais » Idéfix et les batailles de poisson frais sont fortement déconseillées dans un gymnase !

Appliqué aux PGA, vous devrez faire vivre les personnages que vous aurez choisis dans une ou plusieurs des histoires, voir partie d'histoire, de l'un des 36 albums et 4 films qui composent à ce jour la collection de ce héros. A l'inverse le titre peut être inventé pour mieux correspondre au fil conducteur de la production.
En lieu et place de la phrase de présentation, les productions pourront mentionner sur la feuille d'inscription la BD, film ou personnage concernés

L'élément central déterminant étant le thème imposé, il est impératif que celui-ci soit appréhendé dans toute la construction et la durée de la production. Toutes les formes de pratiques, de techniques, peuvent se retrouver dans cette catégorie.

Tout en s'appuyant sur le fil conducteur, le thème doit se retrouver dans l'ensemble des éléments de scénographie, de mise en scène et de gestuelle.

Catégorie 5 : **..Expression Scénique..**

La production doit faire référence aux différentes expressions scéniques (burlesque, parodie, mime, cabaret, comédie musicale…). **L'expression théâtrale** doit dominer, la motricité danse ne pouvant servir que de liaison. La mise en scène doit raconter une histoire.

Catégorie 6 : **..Expression Associée..**

C6- Expression associée

La production doit être un mélange de différentes techniques des catégories précédentes.
Le tout lié par un choix musical et une mise en scène, mettant en évidence les spécificités des catégories choisies.
Ce mélange des genres doit obligatoirement s'appliquer à la majorité du groupe et doit être fait de manière proportionnée entre les catégories choisies. Il n'est pas demandé de respecter une proportion égale entre chaque technique et de l'appliquer pour tout le groupe. Mais à l'opposé, il n'est pas concevable qu'une petite partie des participants effectue quelques mouvements dans une catégorie, alors que la très grande majorité de la production (en termes de nombre) n'est axée que sur une autre technique. Une disproportion trop importante pouvant entraîner une pénalisation du groupe.

MUSIQUE

Il est obligatoire de présenter chaque numéro sur musique chantée ou non ou bruitage, gravé sur CD identifié par nom de club – Un CD par production de bonne qualité et présenté en boitier ou pochette CD.
Prévoir un CD de rechange, en cas de problème.

Chaque production devra obligatoirement avoir un titre français qui sera différent du nom du morceau de musique choisi. Le titre devra résumer l'idée de la production. Cette idée doit être visible tout au long de la production.
(Un dépassement de 10 secondes est toléré pour permettre de finir une phase musicale, à revoir).

Si l'entrée et/ou la sortie font partie de la production, l'animateur devra en informer la co-présidence.

PENALITES

Le Récapitulatif des Pénalités

Durée de la production > à 4 minutes	25 pts
Mise en place du décor et des engins > à 2 minutes	15 pts
Remplacement du titre par le nom de la musique choisie ou titre non français	20 pts
Erreur de catégorie (mauvais choix)	30 pts jusqu'à 10 juges 40 pts d'un jury de 11 à 13 juges 50 pts à partir de 14 juges

Lorsque qu'un groupe est pénalisé, il reste 1er mais ne peut pas être champion.

L'organisateur est chargé de prévoir un cadeau ou souvenir à tous les participants de productions, pour les catégories 1 à 3 éventuellement à chaque participant ou à chaque groupe.

Une production devra compter au minimum 2 personnes.

Un numéro primé au National de l'année précédente ne pourra être présenté au départemental.

Un numéro primé au Régional de l'année précédente ne pourra être présenté au départemental.

Un numéro primé en Interdépartemental ne pourra être présenté au départemental.

On ne peut pas représenter la même production les années suivantes.

En cas de non respect de cette obligation, la commission départementale pourra envoyer une sanction

Le droit d'inscription s'élève à **35 €** par groupe inscrit (en concours).
Le droit d'inscription s'élève à **30 €** par groupe (en festival).

La cotisation annuelle départementale est de **50 €** par club.

Les bons de soutien donnant droit à l'entrée, ne concernent pas les participants au Championnat Départemental PGA.

Bons de soutien enfants de 4 à 12 ans inclus : 3.00 €
Bons de soutien adultes à partir de 13 ans : 5.00 €

JURY :

A compter de la saison 2012/2013, il est obligatoire que chaque club après deux ans de présence en compétition dans l'activité propose une ou plusieurs personnes pour suivre la formation de juges.

Cette disposition s'applique également aux anciens clubs qui n'ont pas de juge ou qui se retrouve sans juge au cours d'une saison.

Le jury est composé par des licenciés FSGT (juge PGA) 6 membres minimum. Chaque juge devra présenter sa licence FSGT.

Tous les juges doivent avoir fait la formation PGA.

Les animateurs, entraîneurs, professeurs ayant une production engagée, ne pourront pas juger le championnat dans lequel leur production concoure.

Les juges ne jugeront pas les productions de leur club, un juge suppléant sera tiré au sort pour pallier ce manque.

Le corps de juges sera issu de clubs différents.

Un même juge officiera par catégories d'âge et de production, selon possibilité, et non uniquement par catégories d'âges. Cela pour permettre aux clubs ayant plusieurs juges de faire juger tout le monde et d'éviter des sessions trop longues chez les juges

Pas de concertation possible entre membres du jury sauf sur l'initiative de la présidence du jury, pour différentes raisons

Il n'y a plus de déplacement de catégorie. Chaque production doit s'inscrire dans une catégorie et respecter la définition de celle-ci. Aucun déplacement ne sera autorisé. Si la production ne respecte pas la définition de sa catégorie, une pénalité lui sera attribuée (voir tableau des pénalités) sur demande de plus de la moitié des juges.

Il y aura concertation corps de jury et coprésidence au cas où moins de la moitié des juges ce serait prononcé pour une pénalité.

L'annonce de cette pénalité sera effectuée lors de la proclamation des résultats.

Sur l'ensemble des notes attribuées

- ♦► Les plus hautes
- ♦► Les plus basses

(Deux ou trois en fonction du nombre de juges présents) seront enlevées.

L'enlèvement des notes extrêmes, les plus hautes, les plus basses, se fera sur le total des notes de juges et non par critère.

GRILLE DE NOTATION

- Pour les catégories - 6 ans (à revoir à la formation ?), les groupes seront notés sur 20. Le groupe ayant la meilleure note sur 20 sera classée 1er et ainsi de suite, les trois premiers auront une récompense.

- Pour les catégories - 10 ans, - 13 ans, - 18 ans, - 30 ans et toutes catégories d'âges + 30 ans, la grille de notation est jointe en annexe.

ATTENTION

Toutes intervention d'un responsable ou d'un participant, visant à donner des tops de départ pour des mouvements ou déplacements pourra être sanctionné dans le critère technique au niveau de «Synchronisation et coordination ».

Co Présidence du Jury

La discussion a mis en avant la nécessité de repenser et recadrer le rôle de la coprésidence du jury. Il y avait certaines incompréhensions quant à son travail lors, surtout, du championnat.

La coprésidence a pour taches :

a) **de faire respecter le règlement de l'activité**
b) **de réguler les notes des juges**
c) **de convoquer les juges pour le championnat**
d) **d'organiser l'accueil des juges lors du championnat**
e) **d'organiser la (les) réunions de juges nécessaires**
f) **de participer aux journées de formations programmées**
g) **de disposer d'un certain pouvoir décisionnaire en appui sur les règles établies par l'activité**

LICENCES

Pour pratiquer et participer à une épreuve de la FSGT toute personne doit obligatoirement être titulaire d'une licence annuelle omnisports, notamment pour, les participants des productions engagées, les entraîneurs, chorégraphes, professeurs et les juges.

Les clubs devront également fournir **DEUX** feuilles nominatives, remplies par ordre alphabétique, soit manuellement et lisiblement, selon le modèle fourni par la commission fédérale, soit informatiquement, en reprenant l'ensemble des informations du formulaire.

° **La 1ère liste** est à fournir en même temps que les engagements des productions. Cette feuille est une approximation et peut évoluer.

° **La seconde liste** est définitive et doit être impérativement remise en même temps que les licences le jour du championnat.

Attention un contrôle des écarts entre la 1ère et la 2ème sera réalisé.

Feuille nominative

Sera obligatoire à compter de la saison 2011/2012, la signature par l'entraineur ou un responsable de chaque groupe de la 2ème feuille nominative avec le nombre de participant. Le pointage officiel servira à la remise des récompenses et au décompte final des bons de soutien et gratuité.

Aucun remboursement de frais ne pourra intervenir en cas de forfait sauf décision de la commission départementale.

Surface d'évolution

L'organisation devra délimiter la surface d'évolution de 16mx14m pas de petits plats ou d'autres contours visibles équivalents sans présenter de risque pour les participants. A l'inverse ceux-ci ne seront pas autorisés à l'utiliser pendant la production.